### C A N A D A PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DUPLESSIS

#### **VILLE DE FERMONT**

À une séance ordinaire du Conseil de ville, tenue à la salle de l'Hôtel de ville, le lundi 9 novembre 2020, à 19 h 30;

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

Son Honneur le Maire Monsieur Martin ST-LAURENT

Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Danny BOUCHARD, Madame Cindy VIGNOLA, Monsieur Marco OUELLET, Monsieur Daniel BERGERON, Monsieur Shannon POWER.

Madame Marie Philippe COUTURE, greffière, et Monsieur Philippe PICHET, directeur général, sont aussi présents.

### **ORDRE DU JOUR**

1.- Résolution – adoption de l'ordre du jour;

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 2.- Résolution adoption des procès-verbaux;
- 3.- Résolution adoption des comptes à payer;
- 4.- Résolution pour mandater le comité organisateur du Taïga Carnaval pour les prises de décisions concernant l'organisation et le fonctionnement de l'événement;
- 5.- Résolution Demande de financement au Fonds de soutien au développement de communautés en santé (FSDCS) Programme de la MRC de Caniapiscau pour la réfection des sentiers Severson;
- 6.- Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;
- 7.- Résolution pour autoriser les contrats de vente pour la vente de surplus d'actif:
- 8.- Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 240 000 \$ qui sera réalisé le 17 novembre 2020;
- 9.- Résolution pour soumissions pour l'émission de billets;
- 10.- Résolution pour autoriser le remboursement du refinancement;
- Résolution pour entériner la dépense concernant l'offre de service pour l'étude d'avant-projet de l'aménagement extérieur à la bibliothèque;
- 12.- Résolution pour entériner la dépense concernant l'offre de service pour l'étude d'avant-projet de la réfection de l'Hôtel de ville;

13.- Résolution pour accepter la vente du terrain connu et désigné comme étant les lots 5 966 867 et 5 966 868;

**AFFAIRES DIVERSES** 

14.- Résolution – fermeture de la séance

#### R20-11-01 RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant le point affaires diverses ouvert;

**ADOPTÉE** 

#### R20-11-02 RÉSOLUTION – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 6 octobre 2020 et de la séance ordinaire tenue le 13 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par le Conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent les procès-verbaux, le tout tel que déposé;

**ADOPTÉE** 

### R20-11-03 RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer datée du 31 octobre 2020, au montant de **1 462 234,93 \$**, soit approuvée et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Fermont;

**ADOPTÉE** 

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

# **NUMÉRO 11-20**

JE, SOUSSIGNÉE, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses et les engagements ci-après décrits et projetés par le Conseil de la susdite Municipalité (*Loi des cités et villes* C-19, art. 481 a).

Montant global des crédits requis pour les dépenses projetées :

#### **►** 1 462 234,93 \$

Paiements internet: 3264 à 3283 275 230,18 \$

Paiements par chèque : 24197 à 24212; 24214 à 24215; 830 239,50 \$

24218 à 24355

Chèques de moins de 1 000 \$ 32 154,83 \$ Chèques de plus de 1 000 \$ 1 073 314,85 \$

1 105 469,68 \$

Dépôts de paies # 39 à 43 356 765,25 \$

GRAND TOTAL <u>1 462 234,93 \$</u>

SANDRA GAGNON

Sandra Gagnon, trésorière

#### R20-11-04

### RÉSOLUTION POUR MANDATER LE COMITÉ ORGANISATEUR DU TAÏGA CARNAVAL POUR LES PRISES DE DÉCISIONS CONCERNANT L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉVÉNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Taïga Carnaval est sous la responsabilité de la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont désire mandater ce comité afin qu'il puisse prendre les décisions concernant l'organisation et le fonctionnement en général de l'événement;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil mandatent le comité organisateur du Taïga Carnaval, à agir au nom de la Ville de Fermont pour les prises de décisions concernant l'organisation et le fonctionnement en général de l'événement;

QUE le comité organisateur fasse rapport à Monsieur Philippe Pichet, directeur général, des prises de décisions concernant l'organisation et le fonctionnement en général de l'événement;

**ADOPTÉE** 

#### R20-11-05

# RÉSOLUTION - DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE COMMUNAUTÉS EN SANTÉ (FSDCS) - PROGRAMME DE LA MRC DE CANIAPISCAU POUR LA RÉFECTION DES SENTIERS SEVERSON

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de financement au Fonds de soutien au développement de communautés en santé (FSDCS);

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent Madame Marie-Pier Allard, directrice du Service des loisirs et de la culture, à signer tous les documents requis pour la demande de financement au Fonds de soutien au développement de communautés en santé (FSDCS), pour l'amélioration des sentiers Severson);

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Fermont à payer sa part des coûts admissibles au projet, soit un montant de 100 000 \$;

ADOPTÉE

#### R20-11-06

RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Fermont autorise la présentation du projet *réfection des sentiers* Severson au programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Fermont à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Ville de Fermont désigne Madame Marie-Pier Allard, directrice du Service des loisirs et de la culture, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné cidessus;

**ADOPTÉE** 

# R20-11-07

#### RÉSOLUTION POUR AUTORISER LES CONTRATS DE VENTE POUR LA VENTE DE SURPLUS D'ACTIFS

CONSIDÉRANT QU'une vente de surplus d'actifs s'est tenue les 14-16-17 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE 84 personnes ont visité la vente de surplus d'actifs;

CONSIDÉRANT QUE 124 soumissions ont été déposées;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 28 octobre 2020 à 15 h 30;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent la vente des objets du surplus d'actifs aux plus hauts soumissionnaires conformément à la liste produite par le service du greffe.

**ADOPTÉE** 

# R20-11-08 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 240 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 NOVEMBRE 2020

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Fermont souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 240 000 \$ qui sera réalisé le 17 novembre 2020, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
354	1 240 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 354, la Ville de Fermont souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

# ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 17 novembre 2020;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 mai et le 17 novembre de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	51 800 \$	
2022.	52 800 \$	
2023.	53 700 \$	
2024.	54 700 \$	
2025.	55 800 \$	(à payer en 2025)
2025.	971 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 354 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 novembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

### **ADOPTÉE**

#### R20-11-09 RÉSOLUTION POUR SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture : 9 novembre 2020 Nombre de soumissions : 2

Heure d'ouverture : Échéance 4 ans et 7 mois

moyenne :

Lieu Ministère des Finances du г

d'ouverture : Pinances du Québec Date Québec 17 novembre 2020

Montant: 1 240 000 \$

ATTENDU QUE la Ville de Fermont a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 novembre 2020, au montant de 1 240 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

### 1 - CAISSE DESJARDINS DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEU

51 800 \$	1,37990 %	2021
52 800 \$	1,37990 %	2022
53 700 \$	1,37990 %	2023
54 700 \$	1,37990 %	2024
1 027 000 \$	1,37990 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,37990 %

### 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

51 800 \$	0,65000 %	2021
52 800 \$	0,75000 %	2022
53 700 \$	0,90000 %	2023
54 700 \$	1,10000 %	2024
1 027 000 \$	1.25000 %	2025

Prix: 98,55000 Coût réel: 1,54911 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEU est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

# ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Fermont accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEU pour son emprunt par billets en date du 17 novembre 2020 au montant de 1 240 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 354. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**ADOPTÉE** 

# R20-11-10 RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE REMBOURSEMENT DU REFINANCEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déposé une demande de refinancement pour le règlement n° 354 concernant les eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le solde disponible des règlements d'emprunt fermés est de 422 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montant total à refinancer après l'affectation au remboursement de la dette est de 1 240 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AFFECTER au remboursement de la dette un montant de 422 000 \$:

**ADOPTÉE** 

### R20-11-11 RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER LA DÉPENSE CONCERNANT L'OFFRE DE SERVICE POUR L'ÉTUDE D'AVANT-PROJET DE L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et de la culture désire rendre l'accessibilité universelle à la bibliothèque publique;

CONSIDÉRANT QU'une étude d'avant-projet était nécessaire pour débuter les travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont désire débuter les travaux en 2021;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil entérinent la dépense d'étude d'avant-projet pour l'aménagement extérieur de la bibliothèque de la firme d'architecte **Atelier 5 au montant de 11 750,00 \$, taxes en sus**;

**ADOPTÉE** 

### R20-11-12 RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER LA DÉPENSE CONCERNANT L'OFFRE DE SERVICE POUR L'ÉTUDE D'AVANT-PROJET DE LA RÉFECTION DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Caniapiscau et les services administratifs de la Ville de Fermont ont besoin d'espaces de travail supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont nécessaires dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville existant;

CONSIDÉRANT QU'une étude d'avant-projet avait déjà été débutée en 2012;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil entérinent la dépense d'étude d'avant-projet pour la réfection de l'Hôtel de Ville de la firme d'architecte **Atelier 5 au montant de 21 200,00 \$, taxes en sus**;

**ADOPTÉE** 

# R20-11-13 RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA VENTE DU TERRAIN CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LES LOTS 5 966 867 ET 5 966 868

CONSIDÉRANT QU'UNE promesse de vente a été signée entre la Ville et Madame Caroline Bernatchez et Monsieur Jean-Nikolas Arsenault pour la vente du terrain situé sur les lots 5 966 867 et 5 966 868 recadastrés en le lot 6 383 124, au montant de 49 969 \$ \$, taxes en sus, pour la construction d'un bâtiment résidentiel conforme à la règlementation d'urbanisme actuelle ainsi qu'à toutes les règlementations applicables;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise la vente du terrain situé sur le lot 6 383 124 à Madame Caroline Bernatchez et Monsieur Jean-Nikolas Arsenault, le tout suivant les termes et conditions mentionnés dans la promesse de vente;

QUE le Conseil municipal autorise Madame Marie Philippe Couture, greffière, à signer tous les documents relatifs à la vente de ce terrain;

ADOPTÉE

#### R20-11-14 RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19 h 42.

**ADOPTÉE** 

MARTIN ST-LAURENT	MARIE PHILIPPE COUTURE	
MAIRE	GREFFIÈRE	